



Urgent! changement de logement.

Par **maduraiviran**, le **20/01/2011 à 17:31**

Bonjour,rnrnje me suis inscrit pour avoir un logement par intermédiaire de mon entreprise, on vient de me attribuer..quand même cela fait un an que j'ai pas eu de nouvelle de leurs part, mais le mois dernier j'ai eu un proposition, 12/2010 j'ai visiter l'appartement et puis j'ai fais le dossier de candidature...ce lundi 17/01/2011,j'ai reçu une lettre de mon future bailleur on disons que le logement m'a été attribue et qu'il vont me contacter pour le date de l'entrée et le signature de contrat.des que j'ai vu ce lettre j'ai fait une lettre de résiliation de mon contrat de logement actuel (bailleur prive).comme c'est écrit sur le contrat j'ai donne un préavis de trois mois.rnmais aujourd'hui mon future bailleur me dit que je peut rentrée au début du mois de février. actuellement, je paye un loyer de 795 euro.et le future loyer est de 570.que doit je faire...je peux demande au future bailleur de attendre les 3 mois de mon préavis ...je suis un peu perdudonc je vous fait part de mon problème ,je pense vous me portera conseil .rnrnmerci

Par **mimi493**, le **20/01/2011 à 17:38**

C'est une situation classique, vous allez devoir payer le loyer des deux logements pendant au max 2 mois et demi à 3 mois (ça dépend de la date de réception du congé par LRAR de votre bailleur actuel, et de la date où votre futur bailleur exigera que vous signiez le bail)rnTentez de reculer le plus possible la prise d'effet du nouveau bailrnPuis déménagez à cette date en exigeant de faire l'EDL de sortie et en remettant les clefs à ce moment-là (même si ce n'est pas la fin du préavis).rnSi vous avez de la chance, votre bailleur actuel arrivera à relouer vite (il ne peut toucher deux loyers en même temps)